

Les prix pratiqués dans les magasins de la Compagnie des Indes sont excessifs.

(et le vin de Cahors imbuvable)

Le 4 juillet 1769 - Desroches et Poivre au ministre

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.91, n°23
=====

A l'Isle de France le 4 juillet 1769

MM. Desroches et Poivre

N°14

Monseigneur,

Nous osons vous assurer que les demandes faites à la Compagnie ne sont pas excessives, et suffiraient à peine aux besoins de la colonie.

Mais il est vrai que malgré cela la Compagnie court de très grands risques de voir dépérir presque toutes ses marchandises dans ses magasins, nommément cette année. La raison en est qu'elle met des prix trop hauts et au-dessus des moyens des habitants.

Elle paye les cafés 7 sols la livre et les revend 30 sols la livre prix commun à Lorient.

Les vins qu'elle a apportés cette année sont des vins de Cahors mauvais et dangereux : ils sont extrêmement inférieurs à ceux que l'équipage du vaisseau *le Sphinx* a bus pendant toute la campagne.

Cependant, Monseigneur, les munitionnaires de la Marine (dont à la vérité on ne peut trop exalter la fidélité et le zèle) donnent à chaque homme trois quart de bouteille de vin par jour, et la ration entière n'a coûté jusqu'ici que 11 sols, y compris viande, pain etc. On ne peut pas évaluer cette ration de trois quart de bouteille plus de 4 sol 6 deniers, et par conséquent 6 sols la bouteille entière, c'est-à-dire 60 livres la barrique rendue à Brest.

La Compagnie vend ici le mauvais vin de Cahors 280 livres la barrique. L'imposition d'en acheter à ce prix est si bien démontrée que pour ne pas donner la mortification aux habitants estimables de cette colonie de nous voir seuls en boire, nous sommes résolus tous deux à nous en passer si cela ne change point.

Il en est de tout de même. Vous en jugerez par le tarif de la Compagnie ci-joint, si Messieurs les administrateurs peuvent nous le donner avant le départ de *l'Ajax*.

Cela fera désertir immanquablement une colonie et vous en sentez, Monseigneur, les funestes conséquences.

Nous n'avons pas encore pu établir les boutiques de détail ; car qui peut s'en charger au t...¹ où sont les choses. D'ailleurs l'habitant ne peut rien acheter.

Nous sommes avec respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Le Ch. Desroches Poivre

Au Port-Louis Isle de France, le 4 juillet 1769

* * *

¹ raturé : tau / tan / tou / ton ??